

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Octobre 2012

(séance n° 42)

Le conseil municipal de la Commune de POLIGNY s'est réuni le lundi 1^{er} octobre 2012 à 18h30 en l'hôtel de ville sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique BONNET.

Après avoir vérifié la présence des membres du Conseil Municipal (21 présents à 18h30, puis 23 présents à 18h34, 3 personnes excusées, 1 personne absente) :

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Catherine CATHENOZ, Jean Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, Christelle MORBOIS, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG-JANOD, Christine GRILLOT, Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Hervé CORON, Stéphane MACLE, Camille JEANNIN, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Jean-François DHOTE, Annie PERRIER, André JOURD'HUI, Nicolas VESCOVI

Excusés : Stéphane BONNOTTE, Jérémy SAILLARD, Chantal PASTEUR

Absent : Pascal LOUREIRO

et vérifié que le quorum était réuni, Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance et demande ainsi à Madame Annie PERRIER si elle est d'accord pour assurer le secrétariat de séance : Madame Annie PERRIER répond que oui.

Monsieur le Maire explique que ce conseil municipal ne sera pas à voix délibérative puisqu'il s'agira d'une présentation du projet de maison de santé par Monsieur Alain Just, architecte. Monsieur le Maire rappelle que ce projet est en genèse depuis plusieurs années et que le laboratoire d'analyses médicales Piedimonte-Veyra y est associé dans le but de créer un pôle santé. Il y a actuellement 6 médecins à Poligny dont 1, 2 ou 3 cesseront leur activité d'ici 3 ou 4 ans. C'est une vraie problématique de la médecine, non propre à Poligny. Monsieur le Maire montre à l'assemblée l'affiche qui sera apposée dans divers lieux pour attirer des professionnels de santé dans notre maison de santé qui représente un appel d'air pour des professions libérales qui pourront mutualiser certains services comme le secrétariat ou répartir des dépenses d'énergie. Les professionnels de santé travaillent actuellement sur leur projet de santé en collaboration avec le cabinet Fraichard et ont obtenu une aide financière de l'Etat à cet effet.

Monsieur Just maître d'œuvre du projet de maison de santé, présente une vidéo virtuelle à l'assemblée. Il explique que l'objectif est d'impacter le moins possible le quartier en réhabilitant le plus possible le bâti ancien pour ne pas gaspiller les terres.

Monsieur Just explique que nous sommes au stade de l'avant projet définitif dans le sens où plusieurs grands principes sont arrêtés :

- 1/ la prolongation d'un bâtiment existant avec l'Hôtel Dieu à proximité ;
- 2/ la création d'une cour à l'arrière du bâtiment de façon à faire un parvis par un décrochement marquant l'entrée. On note toutefois un gabarit assez important pour cette maison de santé et on remarque également la facilité de stationnement autour du bâtiment.
- 3/ la réalisation de nombreux décrochements pour limiter l'ombre dans les jardins alentours ;
- 4/ la démolition de l'ancien centre de secours pour donner de l'air à la maison de retraite et à la rue qui est actuellement très minérale.

Monsieur Just poursuit en expliquant l'étape de la disposition des locaux des professionnels de santé : la priorité est l'accès au secrétariat en rez-de-chaussée avec une zone d'attente commune. Le 1^{er} étage accueillera les médecins, infirmières et le 2^{ème} étage accueillera les cabinets dentaires et une zone de repos des professionnels de santé. Enfin, au dernier niveau, il y aura des combles aménageables et un studio.

Monsieur Just propose ensuite d'examiner une maquette virtuelle de la maison de santé : il insiste sur les grands effets de toiture tout en précisant que la construction est plus basse que l'hôtel Dieu qui est en face. Une placette est prévue à l'avant de la maison de santé pour desservir également l'hôpital. Le laboratoire privé d'analyses médicales est quant à lui, à l'arrière de la maison de santé avec une entrée et des places de stationnement sur le côté.

Pour terminer sa présentation, Monsieur Just visionne des photos virtuelles du projet :

a/ le plan de masse : celui-ci fait apparaître la dynamisation de la cour de service de l'hôpital ;

Monsieur Vescovi demande si deux véhicules peuvent se croiser ?

Monsieur Just répond que oui, qu'il y aura un sens unique sur une partie de la rue de la faïencerie, entre la rue Pasteur et la maison de santé.

b/ l'arrière de la maison de santé : agrémenté de jardins ;

c/ la placette à l'avant de la maison de santé : c'est une interface avec l'hôpital et une zone principalement piétonnière ;

d/ l'architecture : il s'agit d'éléments classiques, d'alignements, de décrochements, de grands toits en petites tuiles ;

e/ le laboratoire privé : il sera autonome et indépendant avec la possibilité pour les patients de s'y rendre ou pas ;

f/ les jardins : les kinésithérapeutes et autres cabinets médicaux ont une vue sur les jardins à l'arrière du bâtiment ;

Monsieur le Maire pense que la vision extérieure de la maison de santé est proche de la vision finale. Le laboratoire privé d'analyses est entièrement associé à ce projet de maison de santé.

Monsieur Just précise que 90 % des analyses médicales seront faites sur place et que les 10 % restant représentent des analyses particulières qui seront faites par des laboratoires extérieurs.

Monsieur le Maire explique que la maison de santé peut être un appel d'air par rapport à l'attrait de nouveaux professionnels de santé sans toutefois ne pas perdre de vue l'obligation de remplacement des professionnels existant nécessaire dans un premier temps. Il se peut que la maison de santé attire des spécialistes qui partageront des locaux. Les 17 professionnels regroupés en association ont crainte de ne pas recruter suffisamment de médecins.

Monsieur le Maire montre à l'assemblée, l'affiche réalisée par le service communication de la ville et qui sera apposée dans les universités de médecine pour un appel à recrutement de médecins, sachant qu'il y aura 4 cabinets à leur disposition.

Monsieur De Vettor demande combien il y aura de cabinets dentaires ?

Monsieur le Maire répond qu'il y en aura deux et qu'actuellement, une étudiante polinoise est très intéressée par une installation au sein de notre maison de santé. Les professionnels souhaitent que l'on contracte le plus possible le coût du bâtiment et que l'on diminue au mieux les coûts de fonctionnement comme le système de chauffage tout en se rapprochant d'un bâtiment basse consommation.

Madame Soudagne demande s'il est possible d'installer des panneaux solaires ?

Monsieur le Maire répond que cela a été proposé en commission.

Monsieur Just ajoute que ce système de chauffage était fiscalement intéressant jusque dans les années 2008-2009 puisque l'on revendait le courant à EDF 3 ou 4 fois plus cher qu'à l'heure actuelle jusqu'à ce que l'on s'aperçoive que les panneaux étaient fabriqués en Chine pour la plupart d'entre eux. Cette solution est encore avantageuse dans le sud de la France où se sont développés de nombreux chauffe eau solaires du fait des conditions climatiques très favorables mais pas dans notre département qui ne bénéficie pas d'un ensoleillement suffisant tout au long de l'année. Le projet de maison de santé est au summum de ce qui existe en matière de BBC mais cela occasionne un surcoût aussi bien en investissement qu'en fonctionnement donc il faudra en discuter avec les professionnels de santé pour connaître leur point de vue sur la poursuite ou non de ce mode de fonctionnement. Nous pourrions imaginer également des prises électriques d'alimentation des véhicules au sein des parkings.

Monsieur le Maire rappelle que sont associés au projet de maison de santé :

4 ou 5 membres du centre hospitalier de Saint Ylie

2 dentistes

1 médecin

4 infirmières

5 kinésithérapeutes

1 sophrologue

1 diététicienne en bureau partagé

1 podologue.

Il reste donc à disposition deux bureaux destinés à des spécialistes.

Les professionnels souhaitent que soient intégrés des éléments de confort tels que la climatisation sans toutefois augmenter le coût du bâtiment, ce qui est guère possible. L'équation est donc difficile à résoudre, c'est la raison pour laquelle on ne validera pas ce soir l'avant projet définitif chiffré. Cet APD sera présenté lors du conseil municipal du 26 octobre prochain.

Monsieur Just explique qu'il a proposé l'option « climatisation » par cabinet, ce qui n'engendrerait un surcoût que pour les professionnels ayant retenu l'option. Une maison de santé représente un nouveau fonctionnement pour les professionnels qui ne sont pas habitués à cela.

Monsieur le Maire précise que les professionnels sont des libéraux qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, qu'un professionnel s'est retiré du projet de maison de santé car ne souhaitait pas mutualiser ses dépenses avec ses collègues.

Monsieur Just explique que les professionnels sont soumis à de nombreuses normes donc ceux qui ne les respectent pas n'ont pas d'avenir s'ils n'engagent pas de gros travaux. La maison de santé est dans cette optique, accessible à tous et respectera toutes les normes et permettra aux professionnels de mutualiser leurs dépenses notamment le secrétariat et de réaliser des économies de fonctionnement comme par exemple les dépenses de chauffage.

Madame Roy fait remarquer qu'elle n'a pas vu clairement d'ascenseur dans le projet de maison de santé.

Monsieur Just répond qu'il s'agit d'un monte malades situé entre les escaliers et que les plans ont été validés par un bureau de contrôle technique (Socotec). Il s'excuse du manque de lisibilité de la présence d'un ascenseur sur les plans.

Monsieur Aubert pense que l'emprise du projet est très importante dans le quartier, que l'accès à la maison de santé est exigu et que 11 places de stationnement sont insuffisantes. Il émet donc des réserves pour ces raisons.

Monsieur Macle demande combien de voitures vont circuler rue de la faïencerie ?

Monsieur Gaillard répond qu'il s'agira seulement des voitures qui effectueront des déposes minutes.

Monsieur Macle demande s'il est envisagé de réglementer la circulation dans cette rue de la faïencerie et demande pourquoi il y a tant de véhicules qui transitent par la rue Pasteur ?

Monsieur le Maire répond que ce sont les GPS qui envoient les véhicules rue Pasteur. L'avantage de la maison de santé, c'est son positionnement proche du centre ville.

Madame Joëlle Dole demande s'il est prévu d'installer un parc à vélos ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas prévu mais qu'il est aisé d'en installer un à plusieurs endroits.

Monsieur Macle fait remarquer que la largeur de la voirie est plutôt étroite.

Monsieur Gaillard répond que la largeur de voirie est suffisante.

Monsieur Just répète qu'effectivement la largeur de voirie est suffisante, qu'il y a un petit trottoir le long de cette voirie côté Hôtel Dieu. Il s'agit là d'un choix urbain dans le prolongement du bâti existant.

Monsieur Chaillon pense qu'il y a trois cabinets dentaires prévus ainsi qu'un local de 19 m² pour un spécialiste. Or, cela lui semble petit pour un spécialiste. De plus, les dentistes avaient évoqué le problème de l'absence nécessaire de vis-à-vis pour le local des radiographies.

Monsieur Just répond que le volume de protection d'un local de radiographies est de 3 m, que toutes les parois du local contiennent du plomb qui neutralise les ondes et que les portes sont blindées. Concernant le local du spécialiste, un débat entre les jeunes et les anciens professionnels : les premiers souhaitent plutôt un petit cabinet car la première consultation n'est pas forcément dans un fauteuil et les seconds préfèrent avoir plus d'espace. Nous disposons dans notre projet d'un local de 12 m² qui pourrait être une salle de réunions pour les dentistes de demain. Nous sommes en transition au sein des professions de santé dont les manières de travailler évoluent.

Monsieur Chaillon remarque que sur l'avant projet sommaire, la surface du bâtiment représentait 638 m², et que sur cet avant projet définitif, la surface est de 1 283 m² sur 1 105 m de terrain.

Monsieur Just répond qu'il y a eu inflation des locaux communs de fonctionnement.

Monsieur Chaillon demande quelle est la contenance totale des terrains ?

Monsieur Just répond qu'il y a 50 % en plus des 1 105 m².

Monsieur le Maire ajoute que nous avoisinons 2 000m².

Monsieur Chaillon fait remarquer que le coût de l'APS était de 1 670 000 € pour 638 m² et que l'on est à 1 900 000 € pour le double de surface, ce qui lui paraît peu par rapport à la hausse des surfaces.

Monsieur le Maire répond que la surface de 638 m² ne comprenait pas les couloirs ni les locaux techniques ce qui signifie que nous étions au dessous de la réalité.

Monsieur Just ajoute que si l'on veut comprimer les coûts, il faudrait ajouter un étage mais le bâtiment serait trop haut. Il y a eu également le choix de ne pas réaliser un bâtiment rectangulaire qui aurait diminué le coût. C'est un débat architectural.

Monsieur Chaillon pense que certes, le projet était complexe à l'origine mais il ne lui donne pas entière satisfaction. Il pense que le lieu est exigu pour y construire tous ces locaux. Il craint que l'on ne puisse pas étendre le bâtiment si d'autres professionnels étaient intéressés par une installation ultérieure.

Monsieur Just répond qu'il existe un volume important de combles aménageables.

Monsieur Chaillon répond qu'il n'y aurait sans doute pas possibilité de mettre des lucarnes selon les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur Just répond que l'architecte des bâtiments de France va bientôt partir.

Monsieur Dhote demande si le toit en tuiles plates ne posera pas de soucis pour la neige ?

Monsieur Just répond qu'il existe des tuiles spécifiques mais beaucoup plus chères que les tuiles plates. Le volume du projet de maison de santé est intermédiaire entre l'Hôtel Dieu et les maisons voisines : il s'agissait de sculpter cet ensemble afin de l'intégrer dans le tissu bâti.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Just pour la présentation du projet et dit à l'assemblée qu'un débat aura lieu le 26 octobre lors de la prochaine séance de conseil municipal.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

a/ sécurité passage piétons

Monsieur Chaillon relate un souci de sécurité soulevé par plusieurs polinois auprès de lui : le passage piétons situé à droite avant le pont, face à l'hôtel des charmilles et qui traverse la bretelle en direction de Lons, est très long et est caché par un abri bus. Les véhicules circulent vite à cet endroit, ce qui rend le lieu dangereux pour les piétons. Serait-il possible de demander aux services de l'Etat de modifier la courbe de la route ?

Monsieur Aubert rappelle qu'il y a transit de convois exceptionnels à cet endroit et qu'il faut être vigilant quant à la modification de la courbe de la bretelle.

Monsieur Chaillon répond qu'il ne se préoccupe pas des convois exceptionnels mais des piétons. La traversée du passage piéton est tellement longue, qu'un véhicule qui arrive du passage à niveaux a le temps de renverser quelqu'un. Peut-être pourrait-on raccourcir la longueur du passage avec un îlot.

Monsieur le Maire répond qu'il prend en compte la sollicitation de Monsieur Chaillon.

Monsieur Chaillon pense qu'il serait nécessaire de circuler à pied, à vélo ou à poussette dans toutes les rues pour se rendre compte des soucis qu'il peut y avoir.

b/ sécurisation des piétons

Madame Joëlle Dole explique que les étudiants sont présents sur la chaussée avenue Gagneur le dimanche soir et que cela est dangereux.

Monsieur le Maire répond que la municipalité a sécurisé un passage en montant la rue à droite depuis la gare mais les étudiants ne l'empruntent malheureusement pas.

Monsieur Dhote fait remarquer que les trottoirs n'ont pas été faits rue de l'égalité.

Monsieur le Maire acquiesce.

Monsieur Jourd'hui ajoute que les personnes qui vont chercher du ballaste à proximité de la ferme Noir reviennent sur la route et cela est dangereux.

Monsieur le Maire acquiesce également.

c/ présence de Roumains

Madame Roy explique qu'elle a remarqué des roumains qui faisaient les poubelles rue de boussières samedi matin

Monsieur le Maire répond que l'an dernier, nous avons constaté plus de vols que cette année au moment de la présence des roumains venus cueillir des champignons. La Préfecture a été informée de la présence des roumains. Il faut être patient, les gendarmes font une enquête sur leur système de mafia d'ampleur internationale. Actuellement, les gendarmes de Poligny verbalisent occasionnellement ces personnes mais il est nécessaire de remonter la filière. Il y a en ce moment réunion du Procureur de la République, du Préfet et du Colonel de gendarmerie.

Monsieur Vescovi demande s'il y a une étude par l'ONF sur l'impact de la présence de ces populations sur le milieu naturel.

Monsieur le Maire répond que les réseaux sont très organisés : certains ramassent les champignons, d'autres empilent les cagettes et d'autres les récupèrent. Il est difficile de stopper le ramassage, l'ONF dispose de peu de moyens.

Monsieur Jourd'hui ajoute que le milieu naturel est dégradé, de nombreux déchets sont laissés en forêt.

La séance est levée à 19h54.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Annie PERRIER

Dominique BONNET